



Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

Procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. Perspectives de la Société européenne des satellites (demande CSV)
 - Echange de vues avec Messieurs les Ministres
2. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace :
 - 7594 Projet de loi visant à stimuler les investissements des entreprises dans l'ère du Covid-19
 - Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Claude Haagen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Gilles Roth remplaçant M. Léon Gloden, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt, M. Carlo Back, Mme Djuna Bernard, Mme Francine Closener, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Pim Knaff, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

M. Franz Fayot, Ministre de l'Economie

M. Xavier Bettel, Ministre des Communications et des Médias

M. Serge Allegrezza, du Ministère de l'Economie, membre du conseil d'administration de SES

M. Paul Konsbruck, du Ministère d'Etat, membre du conseil d'administration de SES

Mme Anne-Catherine Ries, Directrice du Service des Médias et des Communications (SMC) du Ministère d'Etat, Vice-Présidente du conseil d'administration de SES

M. Pierre Goerens, du Service des Médias et des Communications (SMC) du Ministère d'Etat, Commissaire du Gouvernement près SES Astra

M. Guy Harles, du Service des Médias et des Communications (SMC) du Ministère d'Etat, Commissaire du Gouvernement près SES Astra (nommé à partir du 1^{er} août 2020)

MM. Timon Oesch et Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, M. Sven Clement, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

M. Sven Clement, M. Marc Lies, Mme Viviane Reding, M. Serge Wilmes, membres de la Commission de la Digitalisation, des Médias et des Communications

*

Présidence : M. Claude Haagen, Président de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

*

1. **Perspectives de la Société européenne des satellites (demande CSV)**

- Echange de vues avec Messieurs les Ministres

Après ses propos de bienvenue aux membres des deux commissions parlementaires réunies, M. le Président de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace donne d'emblée la parole à M. Laurent Mosar, qui tient à s'enquérir de la situation actuelle ainsi que des perspectives d'avenir de la Société européenne des satellites (SES).

N'ayant pu obtenir, à ses dires, que des réponses incomplètes à l'occasion d'une question élargie qu'il avait déjà posée en séance publique du 9 juin 2020 concernant l'opérateur de satellites¹, l'élu chrétien-social souhaite aujourd'hui reposer un certain nombre de questions à M. le Ministre des Communications et des Médias ainsi qu'à M. le Ministre de l'Economie, eu égard notamment aux derniers développements en cours auprès de ce fleuron de l'économie luxembourgeoise.

A commencer par le plan social annoncé en mai dernier par SES, devant se traduire à l'origine par le licenciement de 10 à 15% de ses effectifs au niveau mondial tout en se répercutant également sur le siège social de la société à Betzdorf. D'après les dernières informations dont M. Mosar dispose, ce plan

¹ Question élargie N°38 de M. Laurent Mosar (point 8 de la 40^e séance publique du mardi 9 juin 2020)

social ne serait plus à l'ordre du jour, les représentants de la direction et du personnel ayant apparemment réussi à s'entendre sur un plan de maintien dans l'emploi.

D'où la question du député formulée à l'adresse des membres du Gouvernement s'il s'avère que ses informations sont exactes et si, dans l'affirmative, ils pouvaient lui fournir de plus amples détails sur ce plan de maintien dans l'emploi².

Une deuxième question de l'élu CSV a trait à la gouvernance de SES. En ce sens, il fait remarquer qu'au cours des dernières années, sinon décennies, le poste de directeur général de la société est toujours échu à un Luxembourgeois et quand cela ne fut plus le cas, le poste de président du conseil d'administration est toujours revenu à un décideur de la sphère économique ou politique luxembourgeoise. Comme cet us semble définitivement appartenir au passé et que le dernier Luxembourgeois en charge d'une fonction importante au sein du groupe SES s'apprête à quitter le navire au bout de 20 ans de bons et loyaux services pour prendre sa retraite³, M. Mosar aimerait savoir si l'Etat luxembourgeois, actionnaire majoritaire de SES à travers ses actions de catégorie B et les droits de vote y liés, entend en rester là et ne rien changer à cet état de fait.

Ensuite, sachant que l'Etat luxembourgeois constitue un actionnaire de référence de l'opérateur de satellites luxembourgeois par le biais des droits de vote attachés aux actions de catégorie B détenues, qu'il est ainsi capable d'empêcher toute tentative d'OPA (offre publique d'achat) sur la société et dispose donc de ce fait d'un poids considérable, M. Mosar souhaiterait en apprendre un peu plus sur la stratégie poursuivie par le Gouvernement dans le développement futur de la société.

2 Un plan de maintien dans l'emploi signé chez SES

Après l'annonce d'un vaste plan social en mai dernier, visant à licencier 10 à 15% de ses effectifs au niveau mondial dont au sein de son siège luxembourgeois, et surtout un début de négociation plus que houleux avec les syndicats et les représentants syndicaux au sein de la délégation du personnel, la situation chez SES a débouché sur la signature d'un plan de maintien dans l'emploi.

D'une durée de deux ans, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un plan de maintien dans l'emploi comprenant une série de mesures permettant au groupe de poursuivre son processus de restructuration à l'échelle mondiale, tout en évitant de recourir à des licenciements collectifs.

Le plan, devant encore trouver l'approbation des instances officielles, contient ainsi des mesures sociales telles que la préretraite-ajustement, un budget formation en vue d'un potentiel réemploi externe ainsi qu'un programme de redéploiement interne vers d'actuels et futurs postes vacants au sein des différentes entités de SES.

De plus, la direction de SES entreprendra également les démarches administratives nécessaires afin que les salariés concernés puissent bénéficier de mesures de soutien étatiques comme l'aide temporaire au réemploi et l'aide à l'embauche.

A noter également que l'ensemble des mesures en lien avec cet accord fera l'objet d'un suivi de la part des syndicats avec la mise en place d'un comité de suivi, composé par des membres des délégations signataires et des membres de la direction.

(Source : Le Quotidien du 6 août 2020)

³ SES a annoncé à la mi-juin que M. Ferdinand Kayser, une des figures historiques de l'entreprise, « a décidé de se retirer à la fin de 2020 ». M. Steve Collar, CEO de SES prendra en charge, à partir du 1^{er} juillet 2020, les activités de vidéo dont M. Kayser avait jusqu'ici la responsabilité.

M. Kayser continuera cependant à jouer un rôle pour SES auprès des institutions et du gouvernement au Luxembourg et à être président des conseils d'administration de SES Astra et de GovSat.

(Source : paperjam.lu du 18 juin 2020)

Une quatrième question du député chrétien-social se focalise sur la situation financière actuelle du groupe SES impactée, à l'image de celle des autres grands acteurs dans le domaine des communications, des réseaux et du spatial, par la crise due au nouveau coronavirus SARS-CoV-2. M. Mosar pense en cela avant tout au domaine d'activité des réseaux (« networks ») de l'opérateur de satellites, fortement tributaire des secteurs de l'aviation et de la croisière, eux-mêmes profondément mis à mal par le virus. D'après les informations qu'il a pu recueillir, des engagements du groupe SES à hauteur de plus ou moins 9 milliards d'euros restent actuellement en suspens, même si l'Etat américain, par le biais du rachat de fréquences de bande C pour l'utilisation de la 5G, devrait prochainement renflouer les caisses du groupe pour un montant de 4 milliards d'euros. Il reste donc pas mal d'argent à trouver, surtout si l'on garde à l'esprit que de grands projets, se trouvant encore à l'agenda de la société, doivent être financés dans les mois et années à venir. D'où, d'après M. Mosar, la légitimité de la question qui est de savoir par quels moyens garantir le financement du groupe SES à moyen et à long termes.

Tout en tenant compte par ailleurs du fait que la branche d'activité de la vidéo (« video business »), qui pendant de longues années a constitué la vache à lait du groupe, est en train de stagner parce que les leaders mondiaux en termes de diffusion, d'opérations de plateforme et de propriété de contenus sont en train de s'adapter au changement des comportements des consommateurs et que celle des réseaux (« networks ») tarde à décoller véritablement, il faut se demander si la dette de l'opérateur ne risque pas de se détériorer encore davantage pour faire tout prochainement l'objet d'un déclassement (« debt downgrade ») par les agences de notation, ce qui renchérirait les conditions de crédit et aurait comme conséquence que le groupe devrait se financer à des taux d'intérêt beaucoup moins avantageux.

De par sa cinquième question, le député chrétien-social en vient alors au projet de filialisation de l'activité « Réseaux » que les décideurs de SES ont apparemment hâte de faire avancer à tout prix, c'est-à-dire l'intention de scinder en deux les branches d'activité « Vidéo » et « Réseaux » sachant que l'activité « Réseaux », à la différence de l'activité « Vidéo », est encore en train de croître, mais très demandeuse en capitaux, ce qui pourrait avoir comme conséquence de devoir recourir aux marchés financiers. Dans ce contexte, M. Mosar aimerait apprendre de la part de M. le Ministre des Communications et des Médias ainsi que de M. le Ministre de l'Economie ce qu'il en est exactement de ce projet de filialisation de l'activité « Réseaux », s'ils sont d'avis que cela constitue une bonne chose, susceptible d'assurer la pérennité de l'entreprise, et si, dans l'affirmative, le Gouvernement se dit prêt à le supporter.

Finalement, la dernière question de l'élu touche à d'éventuelles velléités de rapprochement du groupe SES avec certains de ses concurrents. D'après M. Mosar, les dirigeants du groupe auraient pendant un certain temps envisagé de s'allier au groupe français Eutelsat, même si ce rapprochement ne semble plus être d'actualité. De même, dans le cadre du projet de filialisation de l'activité « Réseaux », il se murmure que l'opérateur luxembourgeois pourrait se rapprocher de certains grands opérateurs américains. D'où la demande formulée par M. Mosar à l'encontre des deux ministres de bien vouloir partager leurs sentiments en ce sens avec l'assistance.

Premier à bien vouloir réagir à la kyrielle de questions de M. Mosar, M. le Ministre des Communications et des Médias salue d'abord le fait que les dirigeants de SES ont pu s'accorder avec les partenaires sociaux sur un plan de maintien dans l'emploi comprenant une série de mesures permettant au groupe de poursuivre son processus de restructuration à l'échelle mondiale, tout en évitant de recourir à des licenciements collectifs. Tout plan de maintien dans l'emploi vaut mieux que n'importe quel plan social et, aux yeux de M. Bettel, il s'agit bien là d'une preuve que SES se soucie aussi du sort de ses employés. D'après M. le Ministre, il s'avère encore trop tôt pour tirer un bilan définitif de ce plan de maintien dans l'emploi et de la série de mesures qu'il comprend pour éviter de devoir recourir à des licenciements collectifs. Ce qui n'empêche pas que cela puisse se faire en temps utile.

Pour ce qui est des postes de directeur général et de président du conseil d'administration de SES qui, par le passé, sont toujours revenus à des décideurs de nationalité luxembourgeoise - en l'occurrence souvent à des hommes politiques du CSV ou des éminences grises proches de ce parti -, M. le Ministre des Communications et des Médias tient à signifier à M. Mosar qu'en accord avec la société, il a été décidé de ne plus recourir à des nominations politiques pour pourvoir ces postes, mais qu'il serait plus opportun de les faire occuper par des personnes aux qualifications avérées sans être nécessairement en possession d'un passeport luxembourgeois, dénichées par un cabinet de recrutement spécialisé et confirmées par un comité de sélection (composé entre autres par des membres du conseil d'administration de SES).

Concernant d'éventuelles velléités de rapprochement du groupe SES avec certains de ses concurrents et notamment le groupe français Eutelsat que M. Mosar vient d'évoquer, M. Bettel signale qu'il n'appartient pas au Gouvernement luxembourgeois d'envisager des alliances avec des concurrents de l'opérateur ou de mener de quelconques négociations en vue de tels rapprochements. Il est clair qu'il existe un certain nombre de partenaires stratégiques sur le marché auxquels SES pourrait faire les yeux doux, l'inverse étant vrai également. Si jamais SES entend sauter le pas pour s'allier stratégiquement à un de ses compétiteurs, il est tout aussi clair que le Gouvernement doit en être informé pour qu'il puisse donner des consignes en ce sens à ses représentants au sein du conseil d'administration de la société.

Finalement, pour ce qui est des branches d'activité « Vidéo » et « Réseaux » du groupe SES, M. le Ministre des Communications et des Médias affirme que les revenus générés par celles-ci se contrebalancent à peu près. M. Bettel dit se réjouir du fait qu'en termes de revenus, l'activité « Réseaux » arrive à compenser ce que l'activité « Vidéo » perd graduellement en attractivité, même si cette dernière reste toujours très profitable. D'où l'importance qu'il accorde aussi à ce que SES continue à investir et performer dans le domaine d'activité des « Réseaux » pour amortir en quelque sorte les revenus de moins en moins généreux, susceptibles d'être produits par l'activité « Vidéo ». Et de terminer son intervention par le constat que le groupe SES ne doit pas vivre sur ses acquis, mais s'adapter et se réinventer en permanence afin qu'il puisse pérenniser son statut de fleuron de l'économie luxembourgeoise.

Prenant la relève de M. le Ministre des Communications et des Médias pour répondre aux questions de M. Mosar, M. le Ministre de l'Economie prend tout d'abord position vis-à-vis d'une potentielle offre publique d'achat (OPA) hostile (« hostile takeover bid ») sur SES par un de ses concurrents. Au cours de bourse actuel de 6 euros par action SES, un tel scénario n'est théoriquement

pas à exclure. Il est vrai que le cours de bourse de l'action SES a pas mal souffert au cours des derniers mois. Néanmoins, il s'agit de garder à l'esprit que d'autres opérateurs de satellites n'ont pas fait mieux. Et à M. le Ministre d'évoquer dans ce contexte le sort de concurrents directs de SES, à l'image d'Intelsat⁴ aux Etats-Unis qui s'y trouve sous Chapter 11⁵ et d'Eutelsat en France dont le titre en bourse n'a cessé de perdre en valeur ces derniers temps. Tout en déclarant que ces entreprises sont, d'un point de vue stratégique, moins bien préparées à l'avenir que ne l'est SES, M. le Ministre de l'Economie tient à relativiser toute tentative d'OPA hostile sur l'opérateur luxembourgeois, étant donné que la participation de l'Etat luxembourgeois dans SES équivaut à environ 16% et que ses 33,33% de droits de vote y détenus (il ne peut donc être procédé à aucune modification des statuts de SES sans l'aval de l'Etat) constituent, en tant que minorité de blocage, un fort effet de dissuasion à toute tentative de reprise de la société par un concurrent direct. Ainsi, aucun investisseur n'irait jusqu'à absorber une société sans

4 Satellite operator Intelsat files for Chapter 11 bankruptcy. The move helps Intelsat join an FCC C-band clearing program.

Satellite operator Intelsat, which launched the world's first commercial communications satellite Intelsat 1 in 1965, filed for Chapter 11 bankruptcy Wednesday (May 13) in order to ease a multibillion-dollar debt and join an FCC spectrum clearing program.

In a statement Wednesday, Intelsat representatives said the bankruptcy filing was spurred, in part, by the company's plan to join the FCC's accelerated clearing of the C-band spectrum to make way for faster 5G wireless satellite communications.

"To meet the FCC's accelerated clearing deadlines and ultimately be eligible to receive \$4.87 billion of accelerated relocation payments, Intelsat needs to spend more than \$1 billion on clearing activities," Intelsat wrote in the statement. "These clearing activities must start immediately, long before costs begin to be reimbursed."

The company, like many other space industry firms, is also experiencing some economic fallout from the ongoing coronavirus pandemic. However, Intelsat is also dealing with \$15 billion in debt, according to a SpaceNews report, which added that the company missed a \$125 million debt payment in April.

Intelsat representatives said Wednesday that the company has secured \$1 billion in financing that, once passing court approval, will allow the company to fund its C-band spectrum clearing work for the FCC program. In order to receive the \$4.87 billion from the FCC, Intelsat must compress the data rates of its customers from 500 megahertz of C-band into the 200 megahertz range by December 2023, SpaceNews reported.

"Intelsat is the pioneer and foundational architect of the satellite industry," CEO Stephen Spengler said in the statement. "We intend to move forward with the accelerated clearing of C-band spectrum in the United States and to achieve a comprehensive solution that would result in a stronger balance sheet."

Intelsat is the third satellite operator in as many months to file for bankruptcy. Satellite constellation startup OneWeb filed for Chapter 11 bankruptcy in March, followed by Speedcast in April.

Intelsat's news comes just weeks after one of the company's older satellites, Intelsat 901, was boosted into a new orbit in the world's first commercial satellite servicing mission.

In that flight, a Northrop Grumman space tug (called Mission Extension Vehicle 1) attached itself to Intelsat 901 and corrected the older satellite's orbit. Intelsat 901 launched in 2001 and was out of fuel and unable to correct its course on its own.

(Source : space.com du 14 May 2020)

⁵ Le **chapitre 11 de la loi sur les faillites des Etats-Unis** permet aux entreprises de se réorganiser sous la protection de cette même loi.

Quand une entreprise n'est pas en mesure d'assumer sa dette ou de payer ses créanciers, l'entreprise ou ses créanciers peuvent déposer une demande pour être placée sous la protection du **chapitre 11 de la loi sur les faillites** auprès d'un tribunal fédéral.

Placé sous la protection du **chapitre 11**, le débiteur garde, dans la plupart des cas, le contrôle de ses opérations, mais est soumis à la surveillance du tribunal, contrairement au **chapitre 7**, où l'entreprise est mise en faillite et cesse ses activités. Dans ce cas, un mandataire vend alors la totalité de ses actifs, et distribue le produit aux créanciers à concurrence du montant de la dette, puisque le montant résiduel est rétrocédé aux propriétaires de l'entreprise.

pouvoir la contrôler totalement. Si jamais un investisseur tentait de mettre la main sur l'opérateur de Betzdorf, il lui faudrait acquérir un certain nombre de flottant, c'est-à-dire un certain nombre des actions SES cotées en bourse et détenues par le public. Ceci aurait comme conséquence que l'investisseur potentiel, au-delà d'un certain seuil de titres en sa possession (20%), devra se dévoiler aux autorités de la CSSF d'après la loi modifiée du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition. Autant d'écueils donc à contourner, d'après M. le Ministre de l'Economie, pour tout investisseur souhaitant partir à l'assaut de SES, qui sont susceptibles de faire avorter toute tentative d'OPA.

Se penchant ensuite sur la situation financière actuelle de l'opérateur luxembourgeois de satellites, M. Fayot indique que l'impact de la pandémie liée au Covid-19 sur celle-ci doit être relativisé. Pour preuve, il s'agit de garder en mémoire que pour le 1^{er} trimestre 2020, SES avait déjà pu sécuriser 85% de son chiffre d'affaires par le biais de contrats à long terme, ceci surtout dans le domaine de la vidéo. Qualifiant les revenus que la société peut tirer du segment de la « Vidéo » comme relativement stables tout en précisant que ceux générés par le segment des « networks » comptent pour 40% dans les revenus totaux de la société et qu'ils ne reposent pas sur les seuls avions et bateaux de croisière, M. le Ministre pense que SES peut entrevoir l'avenir avec une certaine sérénité.

A l'heure qu'il est, il s'avère en effet important de savoir que

- l'excédent brut d'exploitation (EBE ou EBITDA) de SES est de 60, excédent assez spectaculaire dû au fait que l'opérateur peut toujours compter sur les profits confortables générés par son segment « Vidéo » ;
- le ratio Dette sur EBE ou Dette sur EBITDA⁶ de SES - indicateur auquel se fient les agences de notation - est de 3,3, ce qui permet de se financer à des taux avantageux, et
- que la société est toujours considérée comme « investment grade »⁷.

En référence à la question de M. Mosar de savoir si le Gouvernement soutient la réorganisation annoncée par SES, M. le Ministre de l'Economie indique que l'Etat luxembourgeois, via ses représentants au conseil d'administration de la société, observe cette réorganisation de près tout en s'abstenant d'interférer dans les affaires internes de l'opérateur qui définit sa propre stratégie. Le Gouvernement serait d'ailleurs d'avis que cette réorganisation fait sens dans la réorientation stratégique que la firme de Betzdorf est en train d'opérer pour ses deux principales branches d'activité constituées par la « Vidéo » et les « Réseaux ».

⁶ Le ratio dettes financières nettes sur EBITDA (ou EBE), aussi appelé levier financier, mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son excédent brut d'exploitation. Ce ratio montre le nombre d'années nécessaires pour que l'entreprise soit capable de rembourser ses dettes financières grâce à son EBITDA (ou EBE).

⁷ La catégorie « investment grade » correspond aux notations des agences de rating situées entre AAA et BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's. Elles correspondent à un faible niveau de risque de défaut.

M. Mosar, ne se satisfaisant pas des réponses fournies par les responsables gouvernementaux, fait d'abord observer à l'assistance que le Luxembourg dispose de plein de décideurs compétents et talentueux, pas nécessairement issus du sérail politique, à même de bien présider le conseil d'administration de SES et de représenter la société. Si la décision de propulser un non-Luxembourgeois à la tête du conseil d'administration vient maintenant d'être approuvée, on aurait, à ses yeux, tout aussi bien pu recourir à un autochtone. De toute façon, ce qui lui importe le plus, c'est que l'assise luxembourgeoise de la société de Betzdorf puisse être assurée durablement et à long terme.

L'élu chrétien-social fait par ailleurs savoir aux ministres présents qu'il n'a toujours pas reçu d'explications franches de leur part pour ce qui est de la stratégie étatique concernant SES. Même si M. le Ministre de l'Economie vient encore une fois de souligner à juste titre que l'Etat luxembourgeois, de par sa minorité de blocage, constitue un actionnaire de référence de l'opérateur et qu'il est vrai que ce dernier poursuit sa propre stratégie d'entreprise, M. Mosar dit penser qu'il doit bien exister une stratégie de l'Etat actionnaire pour SES, à l'image de toutes les autres entreprises dans lesquelles l'Etat luxembourgeois détient des participations. Et de redemander dans la foulée si l'Etat a déjà initié des réflexions ou des consultations à ce sujet et s'il existe éventuellement un groupe (comité) ad hoc dans lequel, face aux développements en cours auprès de SES, les éléments d'une telle stratégie sont discutés et élaborés.

Revenant à la situation financière de SES qui certes est toujours viable, le député croit qu'il s'impose surtout de l'analyser dans le contexte du projet de filialisation de l'activité « Réseaux » que les décideurs de SES entendent mettre en œuvre, c'est-à-dire de leur intention de scinder les branches d'activité « Vidéo » et « Réseaux », sachant que l'activité « Vidéo » génère toujours des revenus stables, mais néanmoins en constante régression et que l'activité « Networks » fait l'objet d'une concurrence féroce, notamment aux Etats-Unis. Et à M. Mosar de se demander si jamais ce projet de scission venait à se réaliser, ne se ferait-il pas au détriment de l'activité « Réseaux » par le biais d'une notation désavantageuse de la part des « rating agencies » ?

Finalement, en ce qui concerne le projet de filialisation de l'activité « Réseaux » en lui-même, dont M. le Ministre de l'Economie vient d'affirmer que le Gouvernement se dit prêt à l'accompagner favorablement, M. Mosar souhaiterait avoir davantage de précisions. Ceci surtout dans la perspective où, une fois ce projet de filialisation réalisé, SES envisagerait des collaborations futures avec d'autres acteurs dans le domaine.

Suite à cette intervention du député chrétien-social, M. le Ministre des Communications et des Médias lui rétorque que la présente réunion a comme objet de discuter de la situation financière et des perspectives d'avenir de SES, une société privée, cotée en bourse qui n'est en rien comparable avec des entreprises telles que le sont les P&T ou encore les CFL. En d'autres termes : d'une société dont l'Etat est actionnaire, mais dont le management est privé. Evoquer dès lors dans le cadre de la présente réunion jointe de deux commissions parlementaires - dont un procès-verbal sera dressé - ne serait-ce que les stratégies futures potentielles pour lesquelles SES peut opter serait non seulement risqué et contreproductif, mais équivaldrait carrément à une faute. Et d'insister encore une fois que dans le contexte de SES, il s'agit d'une société privée dont la majorité du capital est flottant, c'est-à-dire coté en bourse, ce qui implique que la majorité des actions est susceptible d'être échangée sur un marché boursier.

Aux yeux de M. Bettel, l'évocation et le choix de telles stratégies doivent rester de l'apanage exclusif du conseil d'administration de la société, au sein duquel siègent pour le compte de l'Etat actionnaire bien évidemment ses représentants. Avec des droits de vote équivalant au double des actions que l'Etat détient dans SES, il va de soi que l'Etat détient une responsabilité particulière dans le choix des bonnes options stratégiques de la société et qu'il est dans son intérêt de trouver un terrain d'entente avec l'actionnariat privé de l'opérateur. L'actionnariat dans son ensemble doit prendre les bonnes décisions dans l'intérêt de la société.

Pour ce qui est de la présidence du conseil d'administration de SES, M. le Ministre des Communications et des Médias rappelle à M. Mosar que c'est SES elle-même qui, par le biais d'un cabinet de recrutement, a tenu à dénicher la bonne personne. Par ailleurs, M. le Ministre lui signifie qu'il existe un comité de nomination au sein de SES qui analyse toutes les propositions qui lui sont faites en ce sens et qu'il est personnellement d'avis que pour présider une firme internationale de la trempe de SES, ce sont les critères de la compétence et de la réputation qui devraient jouer et non celui du bon passeport.

Tout en comparant SES à une « vache à lait » que l'Etat luxembourgeois aimait à traire pendant de longues années parce qu'elle donnait beaucoup de bon lait, M. Bettel tient à signaler à l'assistance que le marché des satellites est sujet depuis quelque temps à de profonds bouleversements. Même si l'activité « Vidéo » de SES génère toujours de bons profits tout en n'étant plus aussi lucrative que par le passé, personne n'ignore que l'activité « Réseaux » fait désormais l'objet d'une concurrence acharnée par l'arrivée de quelques nouveaux « big players » qui ont entre autres pour nom Bezos, le patron d'Amazon, ou encore Zuckerberg, le patron de Facebook.

D'où, d'après M. le Ministre, le peu d'intérêt de se prêter maintenant à un jeu de pronostics pour savoir comment tout cela va évoluer, étant donné que les choses peuvent changer à tout moment. A son avis, des synergies futures pourraient constituer un moyen potentiel pour grossir dans ce marché, mais elles devraient faire exclusivement l'objet de discussions au sein du conseil d'administration de SES. C'est aussi la raison pour laquelle il s'impose, à ses yeux, de ne pas trop communiquer à propos de SES ou d'entrevoir de possibles partenariats stratégiques pour la firme. A sa connaissance d'ailleurs, ce ne serait pas tellement SES qui sollicite d'autres acteurs pour un éventuel partenariat, mais ce serait plutôt l'inverse, c'est-à-dire que d'autres acteurs viennent frapper à la porte de l'opérateur luxembourgeois pour ce faire. M. le Ministre dit finalement penser qu'il n'appartient pas à l'Etat-actionnaire de prendre ouvertement position pour telle ou telle option : ceci ne pourrait qu'irriter les actionnaires privés de la société et provoquer des dommages collatéraux sur le cours de bourse de la société.

Dans la foulée des explications fournies par M. le Ministre des Communications et des Médias, M. le Ministre de l'Economie tient encore une fois à intervenir pour souligner que le groupe SES est encore et toujours une entreprise rentable avec de bonnes perspectives d'avenir, même si sa branche d'activité « Vidéo » tend à décliner inexorablement. Tout en admettant que l'environnement dans lequel l'opérateur évolue fait l'objet de changements constants, M. Fayot ne manque pas de rappeler que SES constitue aussi un des acteurs majeurs du secteur de l'espace que le Gouvernement porte à bout de bras dans sa démarche de diversification économique du pays. Il conclut

son propos par l'observation que le principal souci du Gouvernement est que le groupe SES soit bien positionné pour demeurer compétitif et être ainsi en mesure d'exercer ses activités phare à partir de son lieu d'implantation luxembourgeois.

Intervenant une dernière fois, M. Mosar fait observer à ses interlocuteurs et notamment à M. le M. le Ministre des Communications et des Médias que les informations (projet de filialisation de l'activité « Réseaux » par SES, intention de SES de vouloir créer un pilier américain de ses activités etc.) dont il dispose et qui viennent d'être soumises à un examen critique émanent pour la plupart de la presse financière internationale, accessible à tout le monde. A ses yeux, il est donc tout à fait normal qu'un député use de son droit d'interroger les ministres compétents afin d'en savoir un peu plus sur ce qui pourrait se tramer dans les coulisses, surtout s'il s'agit en l'espèce d'une entreprise dans laquelle l'Etat détient des participations et 1/3 des droits de vote.

Le député chrétien-social ajoute par ailleurs ne pas avoir demandé à M. le Ministre des Communications et des Médias des détails sur la stratégie que l'opérateur de satellites entend appliquer dans les semaines et mois à venir, mais qu'il voulait en fait juste savoir si le Gouvernement avait déjà acquiescé à la création d'un comité ou d'un groupe dans lequel les éléments de la future stratégie de SES seraient discutés pour être mis en œuvre par la suite.

Sur ce, M. Bettel déclare que les personnes réunies en ce moment autour de lui ainsi que les représentants de la SNCI et de la BCEE se concertent entre eux avant chaque réunion du conseil d'administration de SES afin de définir des positions communes et de prendre les bonnes décisions dans l'intérêt de la firme. Ces personnes, une fois nommées par le Gouvernement pour y figurer comme administrateurs, sont responsables et doivent rendre des comptes pour le bien de la firme.

M. le Ministre indique par ailleurs eu avoir une réunion avec les membres du conseil d'administration de SES, il y a de cela deux ou trois semaines. A cette occasion, ceux-ci lui ont fait part de leur engagement sans faille pour conserver le Luxembourg comme lieu d'ancrage de la société.

En ce qui concerne le projet de filialisation de l'activité « Réseaux » en lui-même, c'est-à-dire l'intention de la société de scinder ses branches d'activité « Vidéo » et « Réseaux », M. Bettel déclare qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet et que ce projet fait toujours l'objet d'études. Au stade actuel des choses, il s'avère encore trop précoce de réagir vis-à-vis d'informations paraissant dans la presse. M. le Ministre se déclare finalement prêt de bien vouloir avertir les membres des commissions parlementaires compétentes si les choses venaient à bouger en ce sens. Seule condition à cela : que les informations non encore publiques dévoilées à ce moment-là soient traitées avec la délicatesse qui s'impose.

*

2. Uniquement pour les membres de la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace :

7594 Projet de loi visant à stimuler les investissements des entreprises dans l'ère du Covid-19

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Monsieur le Président-Rapporteur rappelle que son projet de rapport a été transmis hier aux membres de la commission et le résume succinctement. L'orateur termine en s'enquérant sur d'éventuelles questions ou observations qui se poseraient encore. Constatant que tel n'est pas le cas, il fait procéder au vote.

Vote :

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de la commission.

Temps de parole :

La commission décide de proposer un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base.

Luxembourg, le 9 septembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Claude Haagen

Le Secrétaire-administrateur,
Jean-Paul Bever

Le Président de la Commission de la Digitalisation, des
Médias et des Communications,
Guy Arendt